



## COMMUNE DE FABAS

Téléphone : 05.63.67.30.57  
Site Internet : [www.fabas82.fr](http://www.fabas82.fr)

### CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

**Entre :**

La commune de FABAS, représentée par son Maire, Monsieur Jérôme SOURSAC, ou son représentant, agissant es qualité, d'une part

**Et :**

Madame, Monsieur (rayer la mention inutile) .....

Dénommé(e) ci-après « le preneur », d'autre part,

Adresse postale : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Date de la manifestation : .....

**Ont convenu ce qui suit :**

#### **Conditions de location**

Le matériel communal à disposition comprend :

- 40 Chaises pour un montant de 0.50 cts € l'unité,
- 10 Tables pour un montant de 2.00 € l'unité.

Selon sa disponibilité, il sera mis à disposition dans le cadre d'une manifestation ou d'un évènement privé.

Documents à fournir :

- Copie carte d'identité
- Copie d'un justificatif de domicile.

#### **Article 1**

Le matériel est loué à titre onéreux, conformément aux tarifs (voir annexe) votés en Conseil Municipal.

## Article 2

Le preneur est totalement responsable du matériel mis à disposition dès sa prise en charge.

**Un chèque de caution de 100 €** sera remis à la signature du présent contrat, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Un état du matériel sera réalisé de façon contradictoire lors du départ et du retour du matériel. Toute détérioration de celui-ci fera l'objet de la retenue totale ou partielle du montant de la caution.

## Article 3

Le matériel sera mis à disposition du preneur selon des dispositions particulières de dates et d'horaires à préciser dans la fiche de demande et à confirmer par les services municipaux pour chaque prêt.

Le matériel ne peut être remis que pendant les heures de présences des employés municipaux.

## Article 4

Toute cession, prêt à des tiers ou sous location du matériel loué au titre du contrat est interdite.

Le non respect des dispositions prévues au présent contrat, spécifique au preneur engagera la responsabilité de celui-ci.

## Article 5

La location du matériel ne sera effective qu'après signature par les deux parties du présent contrat.

## Article 6

La commune se réserve le droit de modifier et/ou réviser le présent contrat par délibération en Conseil Municipal.

Fait à FABAS le, .....

Pour le preneur,  
Signature et mention « lu et approuvé »

Pour la commune,  
Le Maire ou son représentant

**Annexe 1**

<b>Demandeurs</b>	<b>Montant à l'unité location chaise</b>	<b>Montant à l'unité location table</b>	<b>Montant caution</b>
Personnes physiques ou morales de droit privé	0.5€	2 €	100 €

Cette prestation est réservée uniquement aux Fabasiennes et Fabasiens.

**Détail de la location :**

- Nombre de chaises louées ..... pour un montant de ..... €
- Nombre de tables louées ..... pour un montant de ..... €

Montant total de la location : ..... €

Montant du chèque de caution : ..... €

**Dates et horaires :**

- Date de prise du matériel : ..... à ..... heures
- Date de restitution du matériel : ..... à ..... heures

**OBSERVATIONS**

.....

.....

.....

.....

.....

.....